

INCLUSION. HANDICAP

Association faitière des organisations
suissees de personnes handicapées

RAPPORT ANNUEL 2022



SOMMAIRE

Inclusion Handicap	1
Éditorial de la coprésidence.....	2
Rapport de la Direction.....	3
Politique	4
Droit et conseils juridiques	6
Transports publics	8
Projets	10
Origine et utilisation des fonds.....	12
Membres d'Inclusion Handicap.....	13
Comité	15
Groupes de travail.....	16
Collaboratrices/collaborateurs	19

INCLUSION HANDICAP

Inclusion Handicap représente les intérêts de 1,7 million de personnes handicapées vivant en Suisse. L'association faitière des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Elle réunit 22 organisations de personnes handicapées et associations d'entraide actives dans toute la Suisse ou dans une région linguistique. Inclusion Handicap est...

...représentante des intérêts

Inclusion Handicap œuvre au niveau politique et juridique pour l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle défend les intérêts des personnes handicapées face au monde politique, à l'administration et au public en général.

... conseillère juridique

Inclusion Handicap propose aux personnes en situation de handicap et à leurs proches des services de conseil et de représentation juridiques. La faitière compte parmi son personnel des spécialistes en droit des assurances sociales et en droit de l'égalité des personnes handicapées.

...experte

Inclusion Handicap est experte concernant les questions politiques et juridiques qui intéressent les personnes en situation de handicap. Nous informons et conseillons les personnes concernées, les organisations de personnes handicapées, les spécialistes, l'administration, les journalistes, les entreprises de transports publics et bien d'autres.

ÉDITORIAL DE LA COPRÉSIDENTENCE : L'ANNÉE DU RÉVEIL



Maya Graf et Verena Kuonen, coprésidentes

«Il va de soi que les personnes en situation de handicap ont un rôle à jouer dans tous les domaines de la société» : pourquoi une exigence aussi simple et légitime est-elle si difficile à réaliser? Quant à la politique du handicap, la Suisse sommeille, raison pour laquelle l'année 2022 était placée sous le signe du réveil.

Le coup d'envoi a été donné le 9 mars dans le cadre de l'audit de la Suisse par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, quand plus d'un millier de personnes munies de réveils sonnants et d'affiches colorées se sont réunies sur la Waisenhausplatz à Berne. Elles ont invité le monde politique à enfin passer à l'action.

Un message supplémentaire a émergé de cette journée: «Nous sommes un mouvement!».

Certes un mouvement qui doit se développer, se structurer et renforcer sa conscience des enjeux – mais un mouvement qui possède le potentiel pour réaliser enfin l'égalité des 1,7 million de personnes handicapées en Suisse.

L'action du 9 mars a montré la force que peuvent déployer les associations de personnes handicapées de concert avec la société civile – une force confirmée par la récolte de signatures pour la pétition demandant la ratification du Protocole facultatif de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Les plus de 13'000 signatures récoltées indiquent clairement qu'ensemble nous pouvons mobiliser!

En fin d'année, l'engagement résolu des associations a également suscité un vif intérêt médiatique. Suite aux lacunes dans la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des personnes handicapées dans les transports publics, plusieurs demandes nous sont parvenues chaque semaine. Est-ce un signe que la dynamique en vue du prochain grand projet nous est favorable? En 2023, cet élan sera non seulement nécessaire au lancement de l'initiative pour l'inclusion – mais nous saurons aussi le mettre à profit.

RAPPORT DE LA DIRECTION : UN MOIS DE MARS CHARGÉ POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Il y a plus de huit ans, la Suisse ratifiait la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Or, les expériences de nos organisations membres et de nos Services juridiques mènent à ce constat clair: la Suisse agit trop peu en faveur de la mise en œuvre de la CDPH et est encore loin de réaliser l'égalité en droit des personnes handicapées. Inclusion Handicap attire régulièrement l'attention sur la nécessité d'agir, notamment le 3 mars lors de la publication du Rapport alternatif actualisé sur la mise en œuvre de la CDPH.



Action de réveil sur la Waisenhausplatz à Berne.
Photo: Markus Schneeberger

Mi-mars 2022, la Suisse a été examinée pour la première fois par le Comité de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. En amont de cet audit, plus d'un millier de personnes concernées et de sympathisant-e-s se sont rassemblés le 9 mars à Berne pour réveiller les politiques suisses et l'ensemble de la société.

Cette action de réveil était urgente; l'audit par le Comité de l'ONU a en effet pointé du doigt le manque de stratégie globale et de plan d'action en matière de mise en œuvre

de la CDPH. Selon le Comité, la Suisse ne protège en outre pas suffisamment les personnes handicapées contre les discriminations, se focalise trop sur des modes de résidence institutionnels et n'agit pas assez en faveur d'une école inclusive et pour l'inclusion sur le marché du travail.

Avec le départ du directeur Julien Neruda fin décembre, une longue et précieuse collaboration a pris fin. Sous la houlette des quatre responsables de départements et membres de la direction, Inclusion Handicap entamera l'année prochaine en se consacrant à ses tâches centrales et en faisant avancer, outre les projets en cours, le projet d'envergure que représente l'initiative pour l'inclusion. Voilà qui nous motive – car le mot d'ordre pour 2023 reste le même: il est temps d'agir!

POLITIQUE

Dans le domaine des assurances sociales, Inclusion Handicap s'est consacrée entre autres à l'utilisation, critiquée depuis de nombreuses années, des valeurs statistiques fixées par l'Enquête suisse sur la structure des salaires (barèmes salariaux ESS). Pour ce qui est du domaine de l'égalité, la faîtière a accompagné, forte de son expertise, le premier examen de la Suisse concernant la mise en œuvre de la CDPH.

Le calcul du taux d'invalidité à l'aide des barèmes salariaux ESS sera révisé

L'utilisation de valeurs statistiques provenant de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (lesdits barèmes salariaux ESS) lors de l'évaluation de l'invalidité est critiquée depuis de nombreuses années : dans bien des cas, le taux d'invalidité dans l'AI est calculé sur la base des barèmes salariaux de l'ESS. Ces valeurs sont donc déterminantes pour évaluer le droit à un reclassement ou à une rente AI. Or, elles sont déconnectées de la réalité et reflètent dans une large mesure le niveau de salaire de personnes en bonne santé. Avec l'adoption, dans le cadre du développement continu de l'AI, du règlement sur l'assurance-invalidité par le Conseil fédéral, la problématique des barèmes salariaux a même été gravée dans le marbre dès le 1.1.2022. C'est pourquoi Inclusion Handicap s'est efforcée d'amener le Parlement à approuver une motion qui exige la révision du mode de calcul inéquitable du taux d'invalidité. Durant la session d'hiver 2022, la motion a été adoptée par les deux Chambres et le Conseil fédéral est désormais chargé d'instaurer une base de calcul révisée d'ici fin 2023, qui devrait amener des améliorations pour les personnes concernées.

Réforme LPP: supplément également pour les rentes d'invalidité

Dans la réforme de la prévoyance professionnelle, le Conseil national avait supprimé, pour les rentes d'invalidité, le supplément destiné à compenser l'abaissement du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0%. Inclusion Handicap s'était résolument opposée à cette suppression lors des débats au Conseil des États.

Avec succès : lors de la session d'hiver 2022, le Conseil des États s'est prononcé en faveur de l'octroi d'un supplément de rente également aux bénéficiaires d'une rente d'invalidité. Le round suivant des débats parlementaires sur la réforme de la LPP a lieu dans le courant de 2023.

Autres dossiers politiques

Les objets restés en suspens fin 2022 et suivis de près par Inclusion Handicap sont:

- l'initiative parlementaire relative à la procédure de conciliation en cas d'expertises monodisciplinaires de l'AI;
- la motion concernant l'allocation de prise en charge d'enfants gravement malades hospitalisés.
- la motion contre la réduction de l'allocation d'impotence versée aux enfants dont le séjour en home est financé par les parents eux-mêmes.

Examen CDPH

Inclusion Handicap a également accompagné de très près, conjointement avec la Faculté de droit de l'Université de Bâle, les cantons ayant décidé, afin de mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), d'édicter une loi cantonale sur les droits des personnes handicapées. Le soutien aux cantons consiste, outre à analyser les bases légales cantonales et à formuler des dispositions légales visant à renforcer les droits des personnes en situation de handicap, à assurer la prise en compte des organisations de personnes handicapées cantonales dans la procédure législative.

Les recommandations du Comité adressées à la Suisse en mars 2022 se sont révélées extrêmement critiques. Elles portent entre autres sur le manque de stratégie globale de mise en œuvre, sur la protection insuffisante contre la discrimination et sur l'absence de système inclusif dans les domaines de l'habitat, de la formation et du travail.

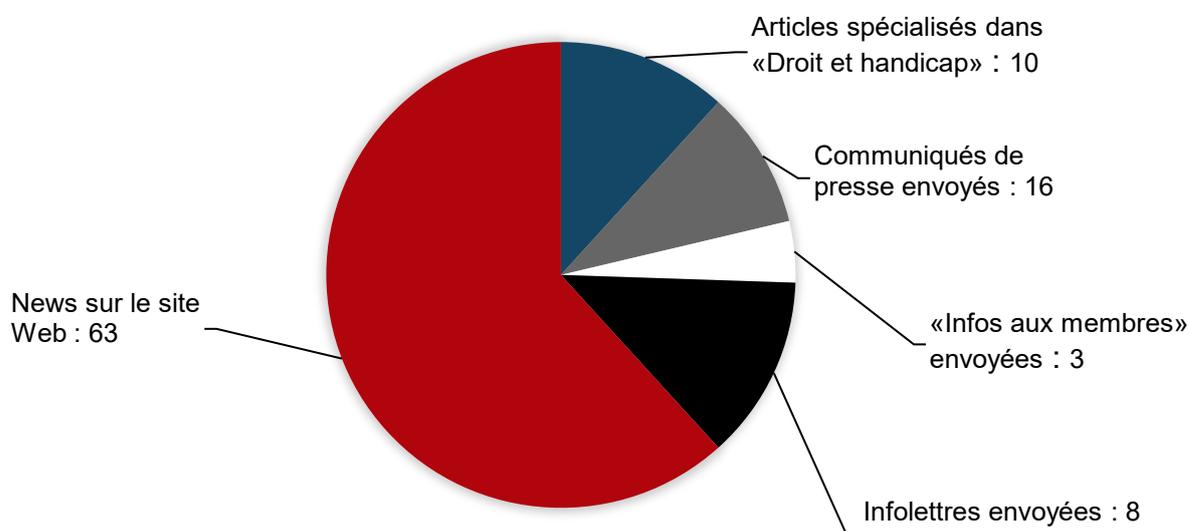
Autres travaux

Au vu de ce contexte, Inclusion Handicap a commencé à concrétiser, dans le cadre d'un plan d'action, les travaux en vue de l'examen suivant par l'ONU qui aura lieu en 2028.

La faïtière prendra des mesures dans des champs d'action choisis tels que la politique, la communication, les conseils juridiques et la conduite de procès stratégiques.

L'une des priorités réside dans la mise sur pied d'une proposition en vue d'une nouvelle loi sur l'égalité des personnes handicapées. Ce projet est élaboré depuis fin 2022 par le Département Égalité, qui s'appuie pour ce faire sur les enseignements tirés du Rapport alternatif et sur les expériences faites dans le cadre de sa pratique de conseils juridiques. Il servira de base au travail politique avec l'administration fédérale et, à un stade ultérieur, avec le Parlement.

Chiffres indicateurs: instruments de communication



Description du graphique : Le diagramme circulaire illustre: 63 news mises en ligne sur le site Web, 16 communiqués de presse envoyés, 10 articles spécialisés publiés dans Droit et handicap, 8 infolettres envoyées et 3 éditions des « Infos aux membres » envoyées.

DROIT ET CONSEILS JURIDIQUES

Inclusion Handicap conseille les personnes handicapées, leurs proches et leurs assistant-e-s dans les domaines des assurances sociales et de l'égalité. Cette offre a également été largement utilisée en 2022.

Assurances sociales

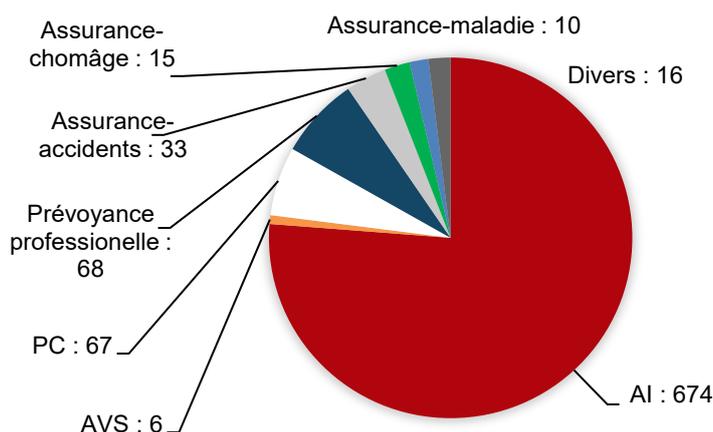
Durant l'année écoulée, le Département Assurances sociales a traité un total de **893 dossiers** et répondu à **1882 demandes brèves** par téléphone ou mail. La majorité des cas ont relevé de l'AI. Les juristes ont en outre clarifié des questions liées aux prestations complémentaires, à la prévoyance professionnelle ou aux assurances-accidents et assurances d'indemnités journalières en cas de maladie.

Égalité

Le Service de conseils juridiques du Département Égalité est amené à examiner

des demandes relevant de domaines juridiques très divers, portant le plus souvent sur le domaine de la formation. L'octroi et l'aménagement de mesures de compensation des désavantages à tous les échelons de la formation ou la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap constituent des sujets fréquents. D'autres demandes relevant du droit de l'égalité concernent les inégalités dans l'accès aux prestations de droit public ou privé, les discriminations au travail ou encore dans l'accès aux bâtiments et aux installations. En 2023, le Département Égalité a traité **123 dossiers** et dispensé **263 consultations brèves** par téléphone ou mail.

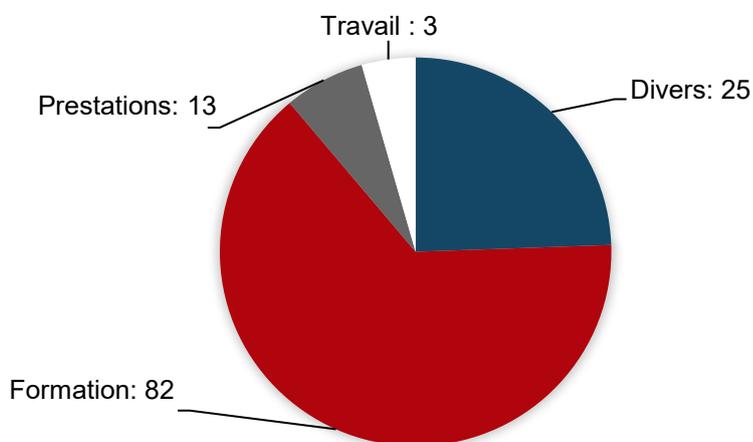
Chiffres indicateurs assurances sociales



Description du graphique :

Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant des assurances sociales. Près de deux tiers des cas concernent l'AI (674), suivis de la prévoyance professionnelle (68), des prestations complémentaires (67), de l'assurance-accidents (33), de l'assurance-chômage (15), de l'AVS (6), de l'assurance-maladie (10) ainsi que de l'ensemble des domaines juridiques (16 au total).

Chiffres indicateurs égalité



Description du graphique:

Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant de l'égalité: la formation occupe clairement la majeure partie du diagramme (82 cas), suivie des prestations (13 cas). Le domaine du travail a généré 3 dossiers et dans la rubrique divers 25 cas ont été recensés.

Interventions d'Inclusion Handicap

AI: Le Tribunal fédéral admet le recours d'un élève du gymnase

Un élève autiste s'est vu refuser par l'assurance-invalidité la prise en charge du surcoût dû au handicap lié à un gymnase privé. L'AI a invoqué comme motif que la voie gymnasiale était inappropriée dans sa situation, et qu'il devait plutôt faire un apprentissage pour s'établir professionnellement sur le marché ordinaire de l'emploi. Le Département Assurances sociales a représenté l'élève devant le TF, avec succès: dans son arrêt du 12 septembre 2022 ([9C 131/2022](#)), le TF a constaté que l'élève présentait bel et bien le potentiel requis pour obtenir une maturité; que l'AI n'avait pas tenu compte de l'avis favorable des enseignants du gymnase; et qu'il était notoirement connu que les personnes autistes disposent dans certains secteurs du marché du travail (nécessitant une formation universitaire) de bonnes chances de réussite professionnelle. L'AI est à présent tenue de réexaminer le dossier – le cas échéant en tenant également compte de rapports médicaux complémentaires.

Un recours permet l'entrée au gymnase

Inclusion Handicap a représenté une élève autiste ayant échoué à l'examen d'admission au gymnase. Elle avait pourtant été recommandée quant à ses compétences dans les quatre disciplines pertinentes (allemand, français, mathématiques et nature-être humain-société) pour la première année gymnasiale. Or, en raison de ses compétences méthodologiques et personnelles, elle n'a au final pas été recommandée pour ces quatre disciplines. Le motif de ces évaluations négatives ne doit pas se fonder sur les limitations de l'élève qui découlent de son autisme diagnostiqué: elle ne doit pas être discriminée en raison de son handicap. Lors de l'évaluation de ses compétences méthodologiques et personnelles, il faut donc aussi prendre en compte la compensation des désavantages et notamment le soutien par la pédagogue spécialisée. Le recours du Département Égalité auprès de la direction cantonale de l'instruction publique a été admis et l'élève a pu entrer en première année du gymnase sans passer d'examen.

TRANSPORTS PUBLICS

Les transports publics (TP) revêtent une importance primordiale pour la participation des personnes en situation de handicap à la vie de notre société, raison pour laquelle ils sont placés au centre de plusieurs activités d'Inclusion Handicap : outre les conseils techniques, les TP constituent un élément essentiel de notre travail politique, de nos conseils juridiques et de notre conduite de procès stratégiques. L'objectif vise à permettre aux personnes en situation de handicap d'utiliser les TP de manière autonome et sûre.

Trains duplex GL : succès devant le Tribunal fédéral

Après plusieurs années de procédure, le Tribunal fédéral a partiellement admis le recours d'Inclusion Handicap contre les trains duplex GL des CFF. Il reconnaît le droit constitutionnel des personnes en situation de handicap à une mobilité autonome. L'arrêt précise clairement le cadre en matière d'accessibilité des TP pour toutes les personnes handicapées. Selon le Tribunal fédéral, les entreprises de transports et en particulier l'Office fédéral des transports (OFT) ne doivent pas se contenter de satisfaire aux diverses normes techniques; ils ont également l'obligation d'assurer que les trains soient effectivement utilisables de manière autonome par les personnes en situation de handicap. Suite à cet arrêt, l'OFT est actuellement tenu d'examiner la question de savoir si la zone d'embarquement et de débarquement des trains duplex GL garantit une utilisation autonome par les personnes en situation de handicap. Ce succès marque un tournant et témoigne de l'importance que revêt le droit de recours des organisations de personnes handicapées.

Droit de recours des associations menacé

Dans le cadre de la mise en œuvre du 4^e paquet ferroviaire de l'UE, il est prévu d'introduire une modification de la loi sur les

chemins de fer qui fait toutefois planer une grave menace sur le droit de recours des organisations de personnes handicapées: l'homologation des trains suisses interopérables qui circulent également à l'étranger (comme p. ex. les trains duplex GL) ne sera à l'avenir plus délivrée par l'OFT mais exclusivement par l'Agence ferroviaire européenne (ERA). C'est le droit européen qui s'appliquerait en conséquence. Avec des répercussions drastiques: contrairement au droit suisse en matière d'égalité des personnes handicapées, le droit européen ne garantit pas l'autonomie des personnes handicapées.

Le prochain train duplex GL ne pourrait ainsi plus faire l'objet d'une contestation par Inclusion Handicap tel que le prévoit la Loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand); l'ERA n'aurait pas besoin de vérifier si les personnes en situation de handicap peuvent utiliser le train de manière autonome. La modification prévue fait non seulement fi de la volonté du législateur, mais elle ignore de surcroît l'avis du Tribunal fédéral: son arrêt précise en effet sans équivoque qu'il convient, dans le cadre de l'homologation de véhicules ferroviaires, d'examiner la question de l'utilisation autonome.

Conseils techniques en TP

Par ses conseils techniques, Inclusion Handicap vise à permettre à l'ensemble des personnes en situation de handicap d'utiliser les TP en toute autonomie. Dans cette perspective, la faïtière soutient les entreprises et les autorités dans l'aménagement sans obstacles des TP. Dans l'idéal, les entreprises de transports s'adressent d'office et suffisamment tôt à Inclusion Handicap afin que le projet puisse être réalisé, dans le cadre de **conseils en matière de projets**, en conformité avec les exigences du droit de l'égalité des personnes handicapées.

Les véhicules des TP nécessitent toujours une **autorisation d'exploitation, une homologation de type ou de véhicule** délivrée par l'OFT. Lorsqu'il s'agit de projets portant sur l'infrastructure, des **procédures d'approbation des plans (PAP)** s'appliquent. C'est au plus tard à ce stade de l'autorisation, respectivement de l'approbation et de l'homologation, qu'Inclusion Handicap et ses membres ont la possibilité de par la loi d'intervenir si le projet ne respecte pas les exigences légales.

Chiffres indicateurs TP

Bus	Homologations de véhicules	293
Infrastructure	Procédure d'approbation des plans	21
Traffic ferroviaire	Homologations de type / autorisation d'exploitation	18
Bateaux	Procédure d'approbation des plans	7
Téléphériques	Procédure d'approbation des plans	8
Projets	Conseil	96
Total		443

PROJETS

En 2022, deux projets d'Inclusion Handicap ont franchi des caps importants: Inclusion Handicap a porté les premiers procès stratégiques devant le tribunal, et la première volée de futur-e-s reporters a achevé avec succès la formation de base.

Reporters sans barrières

Pour les reporters sans barrières, l'année 2022 a été marquée par l'accès à la visibilité publique. Le 9 mars a eu lieu, à Berne, une manifestation en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cet événement a marqué le coup d'envoi d'une première mission sur place. Près de 15 reporters appartenant au réseau se sont rassemblés sur la Waisenhausplatz à Berne pour rendre compte des événements.

Au même moment, le site Web www.inclusive-media.ch a été mis en ligne. Depuis lors, une multitude d'articles y sont publiés. La remise de la pétition en vue de la ratification du Protocole facultatif à la CDPH ainsi que la Journée internationale des personnes handicapées ont figuré parmi les principaux sujets traités dans les reportages.

D'autre part, le premier cours de base en travail médiatique a démarré en Suisse alémanique.



La journaliste et mentor Wilma Rall avec les reporters en herbe. Photo: Studium Punctum / Marcel Rolli

Durant plus de quatre mois, les futur-e-s reporters ont suivi un cours d'introduction pour acquérir des compétences en rédaction et en présentation ainsi qu'en technique de recherche et d'interview. Ils ont été formés par un tandem de journalistes avec et sans handicap. Huit personnes ont achevé le cours de base. En mars 2023, elles ont participé à un atelier d'approfondissement, avant d'accomplir leur examen de fin de formation dans le cadre de la session des personnes handicapées. Elles sont désormais considérées officiellement comme reporters sans barrières.

Conduite de procès stratégiques

En 2022, ce projet des organisations de personnes handicapées, soutenu par son groupe d'expert-e-s, a continué d'évoluer de manière prometteuse. Durant cette année, quatre procès stratégiques étaient en cours. L'un d'entre eux relève du thème prioritaire du travail et concerne la question de la double discrimination par un employeur cantonal fondée sur un handicap et le sexe. Le Tribunal fédéral a admis, dans son arrêt 8C_633/2021 du 14 avril 2022, le recours déposé dans cette affaire par une femme handicapée, en soulignant en toute clarté la portée de la CDPH dans un tel cas de figure. Il en est arrivé à la conclusion que la cour cantonale n'avait pas suffisamment instruit les griefs formulés par la recourante.

Du point de vue du Tribunal fédéral, une instruction complète aurait vraisemblablement permis de faire la lumière sur des faits qui constituent une violation de l'interdiction de la discrimination.

La cour cantonale est à présent chargée de procéder à une clarification plus rigoureuse des faits et de rendre une nouvelle

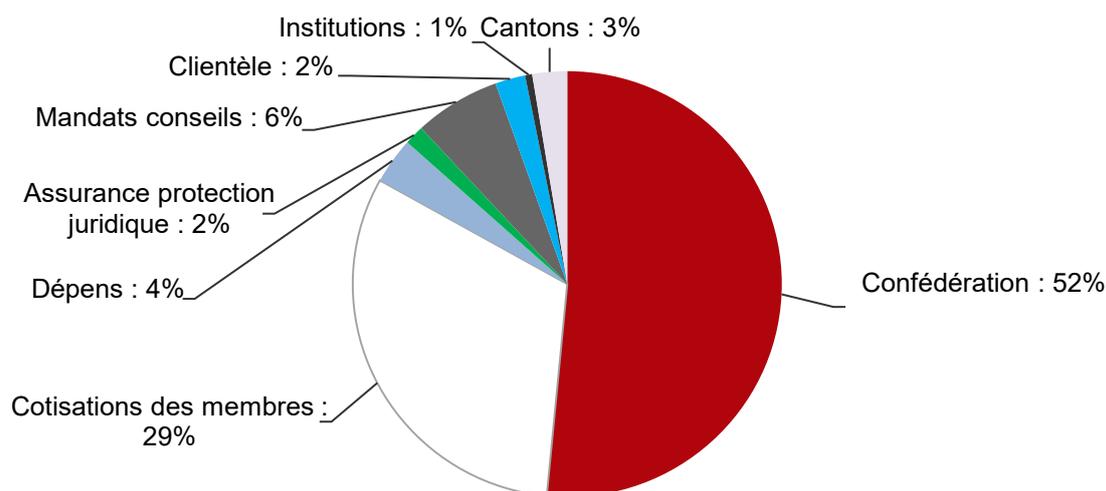
décision. Il s'agit là d'un succès important. En novembre ont eu lieu les premiers Échanges Procès stratégiques entre les organisations impliquées dans le projet. Il en ressort le constat que le projet bénéficie d'un large soutien. La recherche de dos-

siers stratégiques appropriés s'avère toutefois exigeant. C'est pourquoi l'accent est mis, en 2023, sur la recherche active de cas en vue de lancer de nouvelles procédures ainsi que sur la mise en place du site Web consacré à ce projet.

ORIGINE ET UTILISATION DES FONDS

Origine des fonds 2022

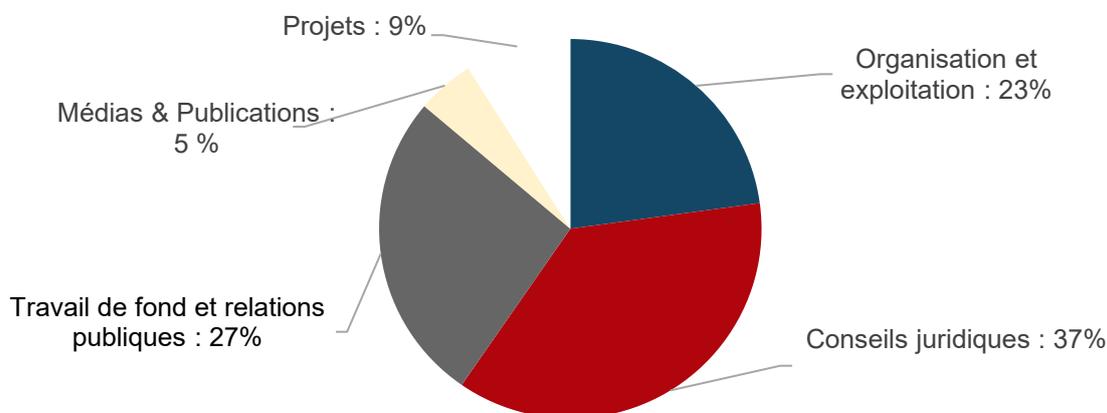
Total: 3.37 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'origine des fonds exprimée en pourcentage sur 8 catégories: cotisations des membres (29%), Confédération (52%), cantons (3%), institutions (1%), clientèle du service juridique (2%), dépens (4%), assurances de protection juridique (2%) et mandats/conseils (6%).

Utilisation des fonds 2022

Total: 3.59 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'utilisation des fonds exprimée en pourcentage sur cinq catégories: travail de fond et relations publiques (27%), médias et publications (5%), conseils juridiques (37%), projets (9%), organisation et exploitation (23%).

MEMBRES D'INCLUSION HANDICAP

État au 31.12.2022

- ASRIMM
- Association Cerebral Suisse
- Association Dyslexie suisse romande aDsr | Verband Dyslexie Schweiz VDS
- Association suisse des paraplégiques ASP
- ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch
- autismesuisse
- COLISA – Conférence nationale suisse des ligues de santé
- Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Fédération suisse des sourds SGB-FSS
- Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- FRAGILE Suisse
- inclusione andicap ticino
- insieme Suisse
- Mucoviscidose Suisse
- PluSport – Sport Handicap Suisse
- pro audito suisse
- Procap
- Pro Infirmis
- Pro Mente Sana
- Société suisse de la sclérose en plaques
- Sonos – Association suisse des organisations de sourds et de malentendants
- Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES

Membres solidaires

- Anthrosocial - Association suisse pour la pédagogie spécialisée et l'éducation sociale d'orientation anthroposophique
- Accès pour tous
- Fondation Pro Juventute
- Insertion Suisse
- INSOS Suisse
- Integras
- Union patronale suisse

- Union syndicale suisse
- Special Olympics Switzerland
- Stiftung Musik für alle
- SwissHelpDogs
- Travail.Suisse

Nous remercions...

... nos organisations membres de la précieuse, excellente et efficace collaboration à des niveaux très divers.

... toutes les donatrices et tous les donateurs de leur soutien.

... l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui participe, dans le cadre des aides financières selon l'art. 74, aux prestations fournies.

... les cantons d'AG, FR, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SH, SZ, TG, VS, ZH ainsi que les organisations et fondations suivantes de leur soutien aux conseils juridiques dans le domaine des assurances sociales et de l'égalité : Beraten B, Office fédéral du personnel OFPER, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, l'Association ME/CFS Suisse, Parkinson Suisse, Société suisse de la spondylarthrite ankylosante, Stiftung Rechtshilfe für Behinderte.

... le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) ainsi que la Stiftung Denk an mich de leur soutien au projet « Reporters sans barrières ».

COMITÉ

Coprésidence :

Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA

Maya Graf, conseillère aux États Bâle-Campagne



Membres du comité d'Inclusion Handicap

Membres :

- Tatjana Binggeli, Fédération suisse des sourds SGB-FSS
- Martin Boltshauser, Procap
- Jan Habegger, insieme Suisse
- Felicitas Huggenberger, Pro Infirmis
- Peter Keller, PluSport (jusqu'au 16.6.2022)
- Sébastien Kessler
- Olga Manfredi, Association suisse des paraplégiques ASP
- Marzio Proietti, inclusione handicap ticino
- Konrad Stokar, Vereinigung Cerebral Schweiz (depuis 16.6.2022)
- Urs Wüthrich, Pro Mente Sana

GROUPES DE TRAVAIL

Au sein des groupes de travail (GT), des représentant-e-s des organisations membres et autres expert-e-s élaborent, en partenariat avec des collaborateurs et collaboratrices d'Inclusion Handicap, les bases destinées au travail politique. Ils rédigent en outre des prises de position, des requêtes et consultations, tout en prêtant main forte au secrétariat dans ses activités de lobbying.

Vous trouvez ci-après la liste de tous les membres des GT (état au 31 décembre 2022) :

Assistance

Présidence :

Jan Habegger, membre comité d'Inclusion Handicap (insieme Suisse)

Équipe Inclusion Handicap :

Claudia Bretscher, responsable conseils juridiques Zurich

Membres :

- Julia Eugster, FRAGILE Suisse
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Simone Leuenberger, AGILE.CH
- Tschoff Loew, ARTISET
- Claire-Andrée Nobs, insieme Schweiz
- Anne-Catherine Reymond, Cap-Contact
- Konrad Stokar, Vereinigung Cerebral Schweiz
- Sibylla Strolz, Pro Infirmis
- Irja Zuber Hofer, Procap

Formation et travail

Présidence :

Marzio Proietti, membre du comité d'Inclusion Handicap (inclusionone andicap ticino)

Équipe Inclusion Handicap :

- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique égalité
- Matthias Kuert, responsable du Département communication et politique

Membres :

- Rea Christener, Schweiz. Blindenbund (1.6.2022 - 31.9.2022)
- Denise Gehrig, UCBAVEUGLES (jusqu'au 31.5.2022)
- Maja Čuk Greiner, Association Cerebral Suisse
- Urs Hildebrand, UCBAVEUGLES (depuis 23.11.2022)
- Andrea Kaufmann, Supported Employment Schweiz (jusqu'au 30.4.2022)

- Albert Marti, Ass. suisse des paraplégiques ASP (depuis 1.6.2022)
- Eva Meroni, Stiftung Profil (Pro Infirmis)
- Catherine Rausch, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Jens Rogge, IPT (jusqu'au 14.10.2022)
- Daniel Schilliger, Procap
- Marianne Schweizer, autismussuisse
- Tania Shakarchi, association Dyslexie suisse romande aDsr
- Judith Stocker, Ass. suisse des paraplégiques ASP (jusqu'au 31.5.2022)
- Annina Studer, INSOS Schweiz
- Goran Vukelic, Supported Employment Schweiz (depuis 1.5.2022)
- Markus Wyss, Sonos

Assurances sociales

Présidence :

Martin Boltshauser, membre du comité d'Inclusion Handicap (Procap)

Équipe Inclusion Handicap :

Petra Kern, responsable du Département Assurances sociales

Membres :

- Amir Brunner, Pro Infirmis (depuis 1.6.2022)
- Christina Fasser, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Alex Fischer, Procap
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Chris Heer, AGILE.CH (jusqu'au 10.4.2022)
- Felicitas Huggenberger, Pro Infirmis (jusqu'au 31.5.2022)
- Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse
- Carole Oggier, Fédération suisse des sourds FSS
- Yalan Reber, Schweizerischer Gehörlosenbund (depuis 1.11.2022)
- Catherine Rouvenaz, AGILE.CH (11.4.2022 - 2.11.2022)
- Daniel Schilliger, Procap
- Claudia Schuwey, AGILE.CH (depuis 3.11.2022)
- Urs Wüthrich, Pro Mente Sana

CDPH / Politique nationale du handicap

Présidence :

Olga Manfredi, membre du comité d'Inclusion Handicap (Ass. suisse des paraplégiques ASP)

Équipe Inclusion Handicap :

- Julien Neruda, directeur (jusqu'au 31.12.2022)
- Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité
- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique Égalité

Membres :

- Verena Baumgartner, INSOS Suisse
- Lorenzo Giacolini, inclusione andicap ticino
- Caroline Gurtner, Pro Mente Sana
- Jan Habegger, insieme Suisse
- Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Nora Martin, Pro Infirmis
- André Marty, Fédération suisse des sourds FSS
- Georg Mattmüller, Behindertenforum Basel
- Lorène Métral, Integras (depuis 1.10.2022)
- Uwe Pfennig, mensch-zuerst
- Raphaël de Riedmatten, AGILE.CH
- Gabriele E. Rauser, Integras (jusqu'au 30.9.2022)

Groupe d'expert-e-s conduite de procès stratégiques

Direction :

Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité Inclusion Handicap

Membres :

- Sébastien Kessler, membre du comité d'Inclusion Handicap
- Verena Kuonen, coprésidente Inclusion Handicap
- Martin Looser, partenaire et tiers uter Rechtsanwälte
- Prof. Dr. Markus Schefer, Faculté juridique Université Bâle, membre du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU 2019-2026

COLLABORATRICES/COLLABORATEURS

Inclusion Handicap
Mühlemattstrasse 14a
3007 Berne
Tél. 031 370 08 30
E-mail: info@inclusion-handicap.ch
www.inclusion-handicap.ch

Secrétariat

- Julien Neruda Directeur
- Magali Corpataux Responsable de projet communication et politique

Département Communication et Politique

- Matthias Kuert Responsable du Département et membre de la direction
- Julie Tarchini Responsable communication
- Jonas Gerber Responsable communication (depuis 1.6.2022)
- Senad Gafuri Responsable de projet communication et récolte de fonds
- Martina Hermann Responsable de projet communication et récolte de fonds (jusqu'au 31.5.2022)
- Kim Pittet Responsable de projet junior (depuis 1.10.2022)

Département Égalité

- Caroline Hess-Klein Responsable du Département et directrice adjointe
- Gabriela Blatter Collaboratrice juridique
- Jason Borioli Collaborateur technique TP (id-Geo, sur mandat)
- Nuria Frei Collaboratrice juridique
- Markus Koller Collaborateur technique TP
- Cyril Mizrahi Collaborateur juridique
- Eliane Scheibler Collaboratrice juridique

Département Assurances sociales

- Petra Kern Responsable du Département et membre de la direction
- Claudia Bretscher Responsable conseils juridiques Zurich
- Karim Hichri Responsable conseils juridiques Lausanne
- Florence Bourqui Collaboratrice juridique (jusqu'au 30.9.2022)

- Martina Čulić Collaboratrice juridique
- Sibylle Käser Collaboratrice juridique
- Claudia Pascali-Armanaschi Collaboratrice juridique
- Caroline Schlunke Collaboratrice juridique (depuis 26.9.2022)
- Anna Willi Collaboratrice juridique
- Isabelle Joachim Administration
- Beatrice Seiler Administration

Administration

- Pia Cadosch-Marty Responsable du Département et membre de la direction
- Anita Kiddinar Administration
- Mirjam Bharanya Administration (depuis 1.11.2022)
- Marianne Plüss Administration